

# NEOTOA s'est doté d'un nouveau profil acheteur sur la plateforme ATEXO



La mise en place d'un nouveau dispositif de signature de nos actes juridiques est prévue au **1er septembre 2026**.

- Ce qui va changer pour la signature de votre marché :
  1. Transmission de vos documents par mail ou sur la plateforme LOCAL TRUST-ATEXO,
  2. Signature du marché via LOCAL TRUST-ATEXO à l'aide d'un certificat électronique eIDAS (RGS\*\*)
  3. Notification de l'ensemble des actes contractuels via LOCAL TRUST-ATEXO



Contactez le Pôle Juridique et Achats de NEOTOA à tout moment :

marches@neotoa.fr

02.23.48.20.25

## ■ Comment vous équiper d'un certificat eIDAS ?

Pour tout savoir, cliquez sur le lien :

<https://cyber.gouv.fr>

